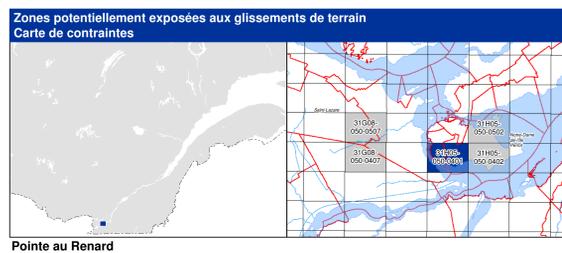


Pointe au Renard

31H05-050-0401



31H05-050-0401



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- ZONE R1 : Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- ZONE R2 : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- ZONE R3 : Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- ZONE R4 : Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- ZONE RAT Sommet : Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- ZONE RAT Base : Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'entraînement de débris provenant des zones RAT Sommet

- ZONE R5 : Zone composée de sols hétérogènes (il ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- ZONE R6 : Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'entraînement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- ZONE R7 : Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique

- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à chavirer depuis à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

- Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
- Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
- Projection cartographique : Métrique transverse modifiée (MTM), zone de 3^e Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 8
- Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
- Latitude d'origine (équateur) : 0°
- Coordonnées d'origine : X : 304 600 mètres, Y : 0 mètre
- Facteur d'échelle : 0,9999



Sources

- Données** : Relevés géotechniques de terrain
- Orthophotographies numériques** : Communauté métropolitaine de Montréal
- Organisme** : Ministère des Transports du Québec
- Date / Année** : 2013
- Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté** : Ministère des Transports du Québec
- 29 octobre au 25 novembre 2013**
- 24 avril au 12 mai 2014**

Réalisation

- Production : Ministère des Transports du Québec
- Direction du laboratoire des chaussées
- Service de la géotechnique et de la géologie
- Version 1.0 (Mars 2015)
- © Gouvernement du Québec
- Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2015